



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2020-09-011

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

DGFIP

18-2020-09-01-009 - Délégation signature EDR (2 pages)

Page 3

PREFECTURE DU CHER

18-2020-09-14-001 - Arrêté n° 2020-1060 du 14 septembre 2020 fixant la liste des candidats pour le 1er tour de scrutin des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 (2 pages)

Page 6

DGFIP

18-2020-09-01-009

Délégation signature EDR

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Cher

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BECKER Laurent	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
DEJOUE Guy	Contrôleur principal	10 000 €	8 000 €
MOREAU Gilles	Contrôleur principal	10 000 €	8 000 €
SULPICE Ludovic	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
BAILLY Samuel	Contrôleur	10 000 €	8 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
LUCBERT Cyril	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
PICON Jocelyne	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
LABEQUE Fabien	Agent	2 000 €	-
MINIERE Lucie	Agent	2 000 €	-

Article 2

Le présent arrêté prend effet au 01 septembre 2020 et sera publié **au recueil des actes administratifs du département du Cher.**

A BOURGES, le 1 septembre 2020

L'Administrateur général des finances publiques du Cher

Signé

Xavier MENETTE

PREFECTURE DU CHER

18-2020-09-14-001

Arrêté n° 2020-1060 du 14 septembre 2020 fixant la liste des candidats pour le 1er tour de scrutin des élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Liste des candidats pour le 1er tour de scrutin des élections sénatoriales du 27 septembre 2020

**ÉLECTIONS SÉNATORIALES
SCRUTIN DU 27 SEPTEMBRE 2020**

Arrêté n°2020-1060 du 14 septembre 2020
fixant la liste des candidats pour le premier tour de scrutin

Le préfet du Cher
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- VU** le code électoral et notamment ses articles L.294 à L.305 et R.149 à R.153 ;
- VU** la loi organique n° 2011-410 du 14 avril 2011 relative à l'élection des députés et sénateurs ;
- VU** la loi n°2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs ;
- VU** le décret n° 2014-632 du 18 juin 2014 relatif à l'élection des sénateurs ;
- VU** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La liste des candidats et de leurs remplaçants aux élections sénatoriales organisées le 27 septembre 2020 dans le département du Cher dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée en préfecture pour le premier tour de scrutin est la suivante :

- 1 - M. Rémy POINTEREAU (LR) - remplaçante : Mme Jacqueline CHAMPION (LR)**
- 2 - M. Serge MÉCHIN (SOC) - remplaçante : Mme Julie FERRON (SOC)**
- 3 - Mme Marie-Pierre RICHER (LR) - remplaçant : M. Laurent PABIOT (DVD)**
- 4 - M. Jean-René COUEILLE (RN) - remplaçante : Mme Isabelle BICHLER (RN)**
- 5 - Mme Laure GRENIER-RIGNOUX (COM) - remplaçant : M. Jean-Pierre CHARLES (COM)**
- 6 - M. de MARTIMPREY (VEC) - remplaçante : Mme Marie-Thérèse PETIT (VEC)**

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture du Cher est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Le Préfet,

signé: Jean-Christophe BOUVIER